



REPUBLICQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DU GARD
COMMUNE AIGUES MORTES

DECISION DU MAIRE

Envoyé en préfecture le 01/10/2020

Reçu en préfecture le 01/10/2020

Affiché le 01/10/2020



ID : 030-213000037-20200930-DEC202033-AU

Réf. : DEC/2020/33/1.1

Objet : Mise en œuvre de l'axe mobilité du projet urbain

Le Maire de la commune d'Aigues-Mortes,

Vu le Code général des collectivités territoriales notamment l'article L2122-22,

Vu la délibération du Conseil municipal du 17 avril 2014 n° 2014/11/5.5/14.04/1 donnant délégation de fonction du Maire visée par la préfecture le 22 AVRIL 2014, et notamment le point 4 autorisant le Maire « prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget »,

Vu, La présente procédure formalisée est soumise aux dispositions du code de la commande publique

Vu la consultation mise en ligne sur marché online avis n° 3502025 du 28 février 2020, l'avis rectificatif n°3517260 du 11 avril 2020, et la mise à disposition du DCE sur la plateforme de dématérialisation "marchesonline.com" et le site de la mairie d'Aigues-Mortes

Vu les offres présentées par :

Groupement

SARL CEREG (Mandataire) / SARL SEDOA / O2 TERRE

AGENCE PAYSAGES, 84000 Avignon

ARCADI, 34200 Sète

ART PAYSAGISTES, 34150 Aniane

EGIS VILLES ET TRANSPORTS, 34965 Montpellier

EX&TERRA, 34000 Montpellier

ATELIER GARCIA ET DIAZ, 34070 Montpellier

INGEROP, 34470 Pérols

NEMIS, 34000 Nîmes

PRIMA, 31000 Toulouse

SCE, 34080 Montpellier

STOA, 13013 Marseille

SUEZ, 34961 Montpellier

TECTA 34670 Baillargues

Vu le rapport d'analyse des offres du 18 août 2020

Considérant le rapport d'analyse des offres pour l'ensemble du marché, rédigé par
Territoire 30 – GIE-SEGARD-SPL30 – 442, rue Georges Besse – CS43030 – 30904 Nîmes Cedex 9 ;

Considérant l'avis à l'unanimité de la commission d'appel d'offre, du 18 août 2020,



Il est proposé d'attribuer ce marché au candidat ayant remis l'offre économiquement la plus avantageuse en application des critères d'attribution, soit :

Groupement :

SARL CEREG (Mandataire)

Parc Scientifique Georges Besse – Arche Bötti 2
115 allée Norbert Wiener - 30035 NIMES CEDEX 1

SARL SEDOA

20 impasse de Courpouyran – 34990 JUVIGNAC

02 TERRE

38 allée Muscat – 13090 AIX EN PROVENCE

DECIDE

Article 1 :

D'approuver le rapport d'analyse des offres du 18 août 2020

D'attribuer ce marché au candidat ayant remis l'offre économiquement la plus avantageuse en application des critères d'attribution, soit :

Groupement :

SARL CEREG (Mandataire)

Parc Scientifique Georges Besse – Arche Bötti 2
115 allée Norbert Wiener - 30035 NIMES CEDEX 1

SARL SEDOA

20 impasse de Courpouyran – 34990 JUVIGNAC

02 TERRE

38 allée Muscat – 13090 AIX EN PROVENCE

Article 2 :

D'approuver la date de commencement de ce marché, soit à la date de notification de l'ordre de services, pour une durée de 24 mois, reconduit par tacite reconduction deux fois pour la même durée, sans que la durée totale du marché ne puisse excéder 6 ans.

ARTICLE 3 :

La présente décision pour être exécutoire fera l'objet d'une transmission en Préfecture et d'une publication

ARTICLE 4 :

Conformément à l'article L 2122-23 du C.G.C.T. la décision sera communiquée en séance du Conseil Municipal.

Fait à Aigues-Mortes, le 30 septembre 2020

Le Maire,
Pierre MAUMEJEAN

Certifié exécutoire compte tenu des :

- date de transmission à la Préfecture :

- date d'affichage :

Hôtel de Ville - Place St Louis
30220 AIGUES MORTES
Tel. 04.66.73.90.90
Fax : 04.66.53.86.09
www.ville-aigues-mortes.fr

